« LA VIE TRAGIQUE DES TRAVAILLEURS »

Sous ce titre, nos amis Léon et Maurice Bonneff publient chez l'éditeur Jules Rouff (préfacé par Lucien Descaves) un volume (1) du plus haut intérêt sur la condition des ouvriers et ouvrières de la grande industrie : tisseurs, fondeurs, meuliers, égoutiers, caoutchoutiers, etc... Un émouvant chapitre est consacré aux misères de l'aiguille et du travail à domicile.

Nous recommandons vivement la lecture de ce livre douloureux et documenté, des grandes qualités duquel l'extrait que nous publions aujourd'hui ne donnera qu'une imparfaite idée.

DANS LES HAUTS-FOURNEAUX

C'est quand le trou de coulée est bouché et que la sécurité des fondeurs semble assurée, que se produit le plus terrible des accidents de la métallurgie : l'explosion du haut-fourneau. Deux causes principales provoquent ces catastrophes : le contact de l'eau froide avec la fonte en fusion, par suite de l'amincissement des parois et des chemises de revêtement du fourneau, l'explosion des gaz. En ce dernier cas, l'horreur de l'accident dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir.

A Hussigny-Godbrange, le 22 août 1900, le premier fondeur Gilson fait prévenir à onze heures et demie du soir l'ingénieur Vidard que le haut-fourneau laisse échapper les gaz, entre les briques, près du trou de coulée. (Il nous a été donné de voir l'un de ces fourneaux menaçants : à la base du foyer, des flammes d'un joli bleu papillonnaient, brillaient, tremblaient comme la lumière des bougies sous le vent, s'éteignaient pour briller encore : on eût dit la danse de feux follets. C'étaient des gaz de combustion, riches en oxyde de carbone, qui fuyaient par une fissure des briques).

L'ingénieur vint aussitôt. Depuis longtemps, les fondeurs avaient prévenu la direction que les briques calcinées menaçaient ruine, mais les commandes pressaient ; pour réparer le fourneau, il eût fallu l'éteindre, on préféra continuer. L'ingénieur, de sa canne, frappa le pied du fourneau.

Aussitôt, la brique calcinée, qui n'avait plus que quelques centimètres d'épaisseur céda, l'eau entra dans le creuset, l'explosion retentit et le métal en fusion jaillit à travers l'atelier. « Sauve qui peut ! » C'est, en telle occasion, le cri général. L'ingénieur s'enfuit, mais le feu liquide l'atteint aux jambes ; il tombe. Le fondeur s'arrête, hurlant, les yeux brûlés. On les sauve au prix de mille efforts — les sauveteurs étant eux-mêmes atteints par la fonte — on les emporte. L'ingénieur demeura infirme.

Le 25 décembre 1907, le haut-fourneau VIII de Moyeuvre (près Thionville), explose. Le fondeur italien Pietro Grasoli meurt carbonisé ; trois autres ouvriers sont blessés mortellement.

Quand l'explosion est due à la déflagration des gaz, le haut-fourneau tout entier saute de la base au sommet, avec le bruit que produiraient cent canons tirant à la fois. Les tuyères, la soufflerie, les chaudières explosent ; en l'espace d'une minute, la fonte en feu se répand et, de tous les hommes présents autour du fourneau, peu échappent à la mort.

L'explosion la plus violente des dernières années se produisit le 10 janvier 1907 aux aciéries John Laughlin, de Pittsburg (Etats-Unis). L'équipe de nuit : fondeurs, ferrailleurs, crasseurs, ouvriers de la poche de coulée, soixante hommes, venaient de prendre leur service. L'usine était en pleine activité ; rien ne laissait soupçonner l'imminence d'une catastrophe, d'autant moins à redouter que les fourneaux, du modèle le plus récent, avaient été éprouvés et fonctionnaient parfaitement.

Alors que les fondeurs vont procéder à la coulée, le coup de tonnerre de l'explosion retentit, le haut-fourneau éventré, lance les fragments de ses parois dans toutes les directions ; les toits, les charpentes d'acier, les piliers de fonte épais comme des chênes, les murs de soutènement sautent et couvrent le pays de projectiles dans un rayon d'un kilomètre. Et tandis que l'incendie se déclare, furieux, sur six points de l'usine, la fonte en fusion se jette à travers l'atelier en une vague profonde de six pieds, le recouvre tout entier. Brûlés vifs par les matériaux, la trombe de cendres et d'étincelles, les mains calcinées, les yeux brûlés, le visage ne formant plus qu'une plaie noire, les hommes essaient de fuir. Le torrent de feu les rattrappe, les cloue sur le sol en se figeant et les ouvriers agonisent et meurent en poussant des cris qui glacent les cœurs à deux milles de distance.

Sur soixante, un seul échappa. Knox.

« Le métal en fusion, déclara cet ouvrier, pleuvait de toute part, et des fleuves de fonte liquide serpentaient sur le sol. Menacé d'une mort horrible au cas où le métal eût avancé plus vite que moi, Dieu merci, je pus atteindre un endroit où je grimpai et où je me mis en sûreté. Quant à mes camarades, je ne sais ce qu'il est advenu d'eux ; je n'en ai vu aucun après l'explosion ».

Le magistrat qui procéda à la première enquête, ramassa lui-même, sous des cendres brûlantes et des scories, la jambe d'un ouvrier. Il ordonna que des recherches fussent exécutées immédiatement. Les équipes de déblaiement entreprirent le travail en courant les plus grands dangers : des murs s'effondraient à tout instant et le sol que l'on foulait était ardent. Les hommes de bonne volonté travaillèrent sous les jets d'eau des pompes, luttant contre les incendies. Ils mirent au jour trois cadavres. On ne put les identifier : il ne restait que des tronçons de membres, des os calcinés. La chaleur ne permettait pas d'atteindre à l'emplacement même du haut-fourneau : le magistrat renonça à retrouver les corps des victimes...

La même année, le 5 octobre, pareille catastrophe se produisit aux aciéries de Buttler (Pensylvanie). Le haut-fourneau sauta, la fonte coula en torrent par l'atelier, brûlant les corps, arrachant les membres, crevant les yeux. L'incendie ajouta son horreur à celle de l'explosion : des flammes de dix mètres couronnèrent les murs, chassant les sauveteurs ; la toiture s'effondra. Sur quarante ouvriers, quatre furent tués sur le coup : on ne les retrouva pas. Vingt furent blessés mortellement ; ils moururent dans les quarante-huit heures d'une agonie hurlante où l'on ne pouvait toucher à leur corps sans arracher la peau. Onze demeurèrent infirmes à jamais. L'aspect des blessés était indescriptible : les bras, les oreilles, le nez ou les doigts arrachés, les yeux brûlés jusqu'au fond des orbites, plus de cils ni de sourcils, plus de cheveux. Tous étaient méconnaissables. Certains attendirent plus d'une heure, en cet état, qu'on pût déblayer les décombres pour les délivrer.

La foule des parents se rua contre les grilles closes de l'usine, on la repoussa ; des briques volèrent, la police chargea et des femmes furent blessées en grand nombre.

***

Dans le bassin de Longwy, pour douze heures de travail, le premier fondeur gagne 5 fr. 50 ; le second 4 fr. à 4 fr. 50 et le troisième 3 fr. 75 à 4 fr. Le *décrasseur* qui assure l'écoulement de la crasse par le *trou de laitier* et le *ferrailleur*, qui nettoie le hall après la coulée, gagne 3 fr. 75 à 4 francs par jour ou par nuit. Tous ces ouvriers, — qu'on ne l'oublie pas — travaillent 24 heures sans désemparer chaque quinzaine.

L. et M. BONNEFF.

(1) 3 francs à la Librairie de l'*Humanité*.

LE CONGRÈS DES MINEURS

La Nationalisation des Mines. — Les inconvénients de l'Etat-Patron. — Pour la hausse des salaires.

(Par lettre de notre envoyé spécial)

Montceau, 23 mai.

Sous la présidence de Berthon de Carmaux, assisté de Maès (Pas-de-Calais) et Martin (Centre), les congressistes ont abordé cet après-midi, la question de la nationalisation des mines et des ardoisières.

Le camarade Cathala de la Loire, comme rapporteur, conclut énergiquement en ce sens. Il espère que par l'abolition de la propriété capitaliste des compagnies, un grand pas sera fait pour l'émancipation de la corporation. Sans parler d'une richesse collective importante détournée au profit de quelques-uns, la nationalisation assurerait plus de fixité et plus de stabilité dans la situation du travailleur de la mine, et permettrait de faire pression sur les pouvoirs publics responsables devant le suffrage universel pour faire aboutir les revendications.

Mais sous la direction de l'Etat patron, ces résultats sont-ils bien certains, et ne prendra-t-on pas au mineur devenu fonctionnaire les libertés acquises, le droit de coalition et le droit de grève ? C'est ce que fait remarquer le citoyen Charley de la Fédération du Centre, en demandant que pour l'année prochaine, les mineurs examinent les moyens pratiques de socialisation des mines, mais non plus de nationalisation.

Cordier n'ignore point les dangers de l'étatisme, mais pratiquement la nationalisation peut seule nous conduire peu à peu à l'étape plus élevée de la transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale, et il s'oppose même aux dernières conclusions du rapporteur, disant que comme pis aller, il faudrait remettre la question de certaines mines à la Fédération nationale des mineurs, car forcément, comme l'expérience l'a appris, très probablement ce sont des mines épuisées par les compagnies ou sans gisements sérieux, que l'on offrirait. Les mines concédées seraient-elles d'un bon rendement, les mineurs n'auraient pas les moyens de les mettre en valeur.

Meulier rappelle à propos de la mine de Saint-Bérain :

Le Syndicat en aurait volontiers accepté l'exploitation conclue par l'Etat, à une condition, c'est que l'Etat prenne en charge les tonnes de houilles extraites par le Syndicat pour les écouler. Ce qui, naturellement, ne fut pas accepté.

Il n'y a pas que l'intérêt corporatif des mineurs qui est en jeu dit Bouchard, mais l'intérêt de la collectivité, et c'est pourquoi la propriété de la mine par les mineurs n'est pas une solution possible.

Si la nationalisation fait des mineurs des ouvriers de l'Etat-patron, dit enfin Beugnet, l'Etat lui-même se transformera-t-il pas pour devenir peu à peu l'organe de tous au lieu d'être un moyen d'asservissement entre les mains de la bourgeoisie.

En attendant, Monnier rappelle que les mineurs ont voté la nationalisation avec la réserve des libertés syndicales. C'est pourquoi à l'unanimité le congrès invite le parlement à nationaliser les mines existantes, et en tous cas à exploiter lui-même tous les nouveaux gisements. Cette protestation semblait indispensable au congrès, à la veille du jour ou de nouvelles concessions sont sur le point d'être accordées par le gouvernement dans le Pas-de-Calais et en Meurthe-et-Moselle.

Le taux des salaires

L'ordre du jour a ensuite appelé l'étude des salaires. Le citoyen Degreault de Liévin, a d'abord lu un très intéressant et très documenté rapport. En prenant les chiffres donnés par l'Annuaire officiel du Comité des houillères, voici en France, le rapport des salaires à l'ensemble de l'exploitation pendant cinq années, pour les houilles anthracites et lignites.

Au total 137,327,290 tonnes ayant été vendues 1,914,807,658 francs pendant que les ouvriers recevaient des salaires se montant à 907,167,708 francs, et que les bénéfices bruts s'élevaient pour les compagnies à 1,607,539,950 francs. Le taux moyen du salaire du mineur était 1,325.25 par an. Degreault conclut en affirmant devant de pareils chiffres la nécessité de salaires plus élevés.

Merzet a ajouté que ce n'était point les bénéfices bruts mais les bénéfices nets, car le prix de vente sur le carreau est compté avec les frais généraux, la preuve est dans ce fait que la tonne de charbon reviendrait avec leurs chiffres à 12 francs environ, lorsqu'elle se vend 18 fr. 20 et 25 francs.

Il y a donc 52 p. 100 de bénéfices. Une augmentation de salaires est légitime. Il faut la revendiquer.

Les rapports avec la Confédération. — Une adhésion franche et loyale paraît prochaine.

(Par télégramme de notre correspondant)

L'ordre du jour de la séance du matin comportait la discussion des rapports avec la Confédération. Le citoyen Pouget assiste au congrès. Il donne des explications sur le refus de leur adhésion et s'en tient au mandat qui lui a été donné par le comité fédéral.

Beugnet, Cordier, Bouchard, Barduel, Merzet prennent tour à tour la parole.

Il ressort de ce débat que les discours prononcés à la séance du matin ont produit une excellente impression sur les délégués qui, tous, espèrent voir solutionner cette importante question dans une prochaine réunion du Congrès.

Les conséquences en seront immenses si le prolétariat minier met de la bonne volonté et montre un esprit conciliateur.

Il se dégage nettement de la séance d'aujourd'hui que l'entrée des mineurs dans la Confédération se fera à bref délai dans des conditions de loyauté et de dignité acceptables par tous.

Le Congrès décide à l'unanimité d'envoyer cinq délégués à la prochaine séance du comité fédéral. Sont nommés à cet effet, Bexant, Barduel, Cordier, Merzet, Martin, Tourrel.

L'après-midi

Au début de la séance de l'après-midi, le Congrès discute les rapports de Bouchard sur le repos hebdomadaire, de Laville sur les caisses de secours, de Barduel sur les délégués mineurs, de Merzet sur les modifications aux statuts.

Il est ensuite décidé que huit délégués de la Fédération assisteront, en plus des délégués des syndicats, au Congrès international qui se tiendra à Paris le 8 juin prochain.

Lens est désigné ensuite pour le prochain congrès national.

Le congrès public se termine à six heures. Une réunion privée pour l'examen de la situation financière s'est tenue dans la soirée sous la présidence de Monnier avec, comme assesseurs, Gahide, Bouisson et Cadot.

Sur la proposition du camarade Merzet, on adopte une déclaration dégageant la Fédération et le syndicat de Montceau.

Aujourd'hui dimanche, Jaurès donnera ici une conférence. La réunion paraît devoir être imposante par le nombre de ceux qui y assisteront. — POISSON.

A TRAVERS PARIS

Brûlée vive !

Une lampe à alcool ayant fait explosion, le feu se communiqua aux vêtements de Mlle Marie Legac, demeurant 85, rue St-Dominique. M. Charles Michel, premier maître fourrier aux équipages de la flotte, détaché au ministère de la Marine, a été grièvement brûlé aux mains en portant secours à la jeune fille.

La victime de cet accident a été transportée à l'hôpital Laënnec. Son état est grave.

Repêchages en Seine

Hier matin, des mariniers ont retiré de la Seine, au quai d'Auteuil, le cadavre d'une femme semblant avoir séjourné une dizaine de jours dans l'eau.

L'identité n'ayant pu être établie, le corps a été transporté à la Morgue.

— A dix heures, on a retiré également de la Seine, quai d'Austerlitz, le cadavre d'un jeune homme paraissant âgé d'environ dix-sept ans, complètement nu. Le noyé ne porte aucune blessure apparente. Le corps a été transporté à la Morgue.

Ne vous disputez pas !

Au cours d'une violente dispute, un forgeron, Rubens Metroffer, âgé de 31 ans, demeurant 21, rue Aumaire, a jeté hier matin, par la fenêtre, Jacob Jassov, fourreur, qui habitait avec lui.

Relevé dans un état lamentable, Jassov a été transporté à l'hôpital St-Louis. Le coupable a été mis à la disposition de M. D'Homme, commissaire de police du quartier Notre-Dame-de-Nazareth.

Souvent femme varie...

Vers 10 heures, hier matin, au cours d'une discussion chez elle, 27, rue Morand, Mlle Marcelle Cuisinier, âgée de dix-sept ans, crémière, a été frappée de deux coups de couteau à la gorge par son ancien amant, Charles Hubert, âgé de vingt-trois ans, menuisier, demeurant 7, rue Crémieux, qui voulait la forcer à reprendre leurs relations.

Mlle Cuisinier a été transportée à l'hôpital Saint-Louis, dans un état très grave. M. Dumas, commissaire de police, a envoyé Hubert au Dépôt.

DANS LA DOUANE

Une réforme de M. Caillaux. — Le personnel réduit. — Les traitements augmentés.

Le ministre des Finances a tenu, hier, une bonne partie des promesses qu'il avait faites à la tribune de la Chambre pour l'amélioration de la situation matérielle des douaniers du service actif, dont l'*Humanité* a maintes fois signalé la détresse et le puissant effort d'organisation pour la défense des intérêts corporatifs. Il a soumis hier à la signature du président de la République un décret bienfaisant et hardi qui réorganise profondément l'administration des douanes et relève l'échelle des traitements sans grever le Trésor de charges nouvelles, en simplifiant les rouages d'un service encombré d'un fatras d'inutilités.

Ce décret, qui paraîtra aujourd'hui même à l'*Officiel*, est la consécration d'une enquête ouverte il y a un an par M. Caillaux et à laquelle l'Union générale du service actif avait apporté de précieux éléments d'information. Des économies notables seront réalisées par la suppression d'un grand nombre de postes dont les titulaires seront mis à la retraite et ne seront pas remplacés.

Nous croyons savoir que ce décret met à la retraite un large millier d'agents et supprime les emplois de 120 officiers. Sur ce dernier point, le ministre pourrait aller plus loin encore dans la voie des réformes. La hiérarchie douanière est, en effet, surchargée, dans ses cadres, d'une masse d'inutilités dont l'élimination s'impose, depuis que s'est faite la concentration des services et que s'est accrue dans des proportions énormes la rapidité des communications. Les économies ainsi réalisées compenseront une augmentation notable des salaires restés jusqu'à présent à un taux de famine.

Les fonctions du vérificateur qui contrôle les marchandises et liquide les droits seront attribuées à des agents dont la capacité professionnelle aura été constatée par des épreuves pratiques. Elles seront aussi bien remplies et coûteront beaucoup moins cher.

Il était impossible aux pauvres agents vêtus de laine bleue de pénétrer dans la bureaucratie des services sédentaires et, par suite, de monter vers les grades supérieurs. La réforme opérée par le décret de M. Caillaux abaisse, pour ainsi dire, sur plusieurs points, cette sorte de cloison étanche qui séparait le service actif du service sédentaire. Elle pose en principe la pénétration réciproque du corps des officiers et du service sédentaire. Elle réserve un nombre important des emplois de bureau aux sous-officiers.

En attendant qu'ait paru le décret, dont nous publierons les parties essentielles, on peut dire que l'*Union générale* est heureuse et fière des innovations démocratiques de M. Caillaux. Le ministre n'aurait sans doute pas marché aussi vite dans cette voie s'il n'avait été pressé et soutenu par le grand effort des solidarités corporatives qui ont vivement impressionné le gouvernement, le parlement et l'opinion.

Cette réforme est, en somme, le triomphe de l'esprit d'association.

La Vie Sociale

LES GRÈVES

A Paris

LE PERSONNEL DES LAVOIRS

L'Union syndicale des garçons de lavoir vient de décider, conformément au vote émis par la dernière assemblée générale de la corporation, d'appliquer la « grève tampon » dès lundi prochain, en vue d'obtenir la diminution des heures de travail.

Voici l'appel qui vient d'être adressé à ce sujet à tous les garçons de lavoir :

« La grève tampon se fera quartier par quartier, chez tous les maîtres de lavoir qui refuseront de signer le contrat de travail que nous leur présenterons, ou d'afficher l'horaire de travail.

« Ce système de grève offre l'avantage sur celui de la grève générale, que, s'il est bien compris, nous sommes sûrs du succès, attendu que les camarades qui travaillent, en prélevant une somme minime sur leur salaire, peuvent soutenir les camarades grévistes. »

Les garçons de lavoir ont élaboré, d'autre part, un contrat de travail qui va être soumis à tous les patrons. D'après ce contrat, la durée du travail journalier ne devra pas excéder douze heures et le personnel de jour ne devra pas être employé au delà de huit heures du soir.

LES DEMOLISSEURS DE LA SEINE

Afin de venir en aide aux nécessiteux de la corporation, des secours ont été distribués hier matin, à la réunion qui a eu lieu à la Bourse du Travail.

Les soupes communistes continuent de fonctionner et la résistance est toujours aussi grande.

En Banlieue

A LA CRISTALLERIE DE PANTIN

A la suite d'un ralentissement dans les affaires, la cristallerie de Pantin décidait de modifier le régime des heures de travail, et la direction avertissait ses ouvriers que, pour pouvoir les conserver tous, elle se voyait dans l'obligation de diminuer la journée de une heure et demie, et d'éteindre un four avec alternance de jour et de nuit, dans les mêmes conditions que les autres usines de la région.

Les ouvriers ne l'ont pas entendu ainsi, et ils ont tous quitté l'usine. D'où il résulte que plus de 400 personnes sont actuellement sans travail.

D'autre part, la direction a fait placarder dans les rues de Pantin et aux portes de la cristallerie une affiche dans laquelle la direction déclare aux ouvriers que la « concurrence l'oblige à travailler dans les mêmes conditions que ses confrères de la banlieue », c'est-à-dire : journée légale de dix heures avec alternance de jour et de nuit.

Malgré l'effervescence qui règne chez les ouvriers, la plupart croient au prochain règlement du conflit.

Dans les Départements

LES TERRASSIERS DE DRAVEIL

La solidarité ouvrière ne faiblit pas

Les ouvriers-terrassiers de Draveil-Vigneux, en Seine-et-Oise, continuent la lutte avec une énergie et une solidarité admirables que rien ne peut faire fléchir. Dans leur dernière réunion, ils ont affirmé avec force leur volonté de résister à outrance et d'arracher au patronat coalisé les revendications justes et modestes que notre camarade Tesche a exposées en détail dans sa dernière étude. C'est au chant de l'*Internationale*, aux cris de « Vive la grève » et « Sus aux renards » que cette réunion s'est terminée.

Les soupes communistes, dont l'institution heureuse se généralise partout dans les conflits ouvriers, fonctionnent à merveille. Elles permettront de tenir longtemps encore, jusqu'à complète satisfaction.

Puissent tous les travailleurs conscients comprendre le devoir de soutenir de leur solidarité effective des camarades qui se défendent avec une si belle vaillance !

Adresser les fonds de secours au camarade Léon Marinier, 54, rue de Paris, à Chevreuse (Seine-et-Oise).

LES CONGRÈS

LES OUVRIERES ET OUVRIERS DE LA GUERRE

La séance de clôture du Congrès du personnel civil de la guerre a eu lieu ce matin à la Bourse du Travail, sous la présidence du citoyen Chabany.

La délégation qui s'est rendue hier au ministère de la Guerre a rendu compte de son mandat. M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat, a informé les délégués que le général Abaut se rendrait prochainement dans les établissements de la guerre pour étudier sur place la façon dont les licenciements

DERNIÈRE HEURE

Le Télescopage de Contich

Un nouveau décès s'est produit hier matin à neuf heures parmi les victimes de l'accident de chemin de fer. C'est celui d'un nommé Jean Cornélis, de Bauvel, père de six enfants. Il avait été opéré hier, quelques instants avant la visite de la princesse Elisabeth à l'hôpital Sainte-Elisabeth. Le malheureux était atteint d'une déchirure de l'intestin et une péritonite qui s'était déclarée cette nuit l'a emporté.

Mme de Hondt à qui on a amputé la jambe, est mourante et l'on croit qu'elle ne passera pas la journée.

Tous les autres blessés sont dans un état satisfaisant.

Dans la matinée a eu lieu l'enterrement de M. Van Wegge. Le bourgmestre et les diverses autres autorités, notamment M. Matelot, des chemins de fer, y assistaient.

L'enquête et les responsabilités

M. Vermeire, aidé de M. Godemir, substitut, a repris hier matin l'instruction pour établir les responsabilités.

L'aiguilleur semble moins coupable qu'on ne le croyait tout d'abord.

La faute première ne devrait pas lui être imputée, mais bien au service des signaux de sûreté.

Indépendamment de l'aiguilleur, qui est sous mandat d'amener — on ne croit pas qu'il a survécu à la commotion qu'il a éprouvée — on peut s'attendre à d'autres poursuites contre un contremaître qui aurait négligé d'aviser le chef de gare que des travaux étaient en cours d'exécution dans la cabine des signaux.

L'enquête administrative commencera aujourd'hui.

Plusieurs actions judiciaires ont déjà été introduites par des blessés ou par des parents des morts.

A l'heure actuelle, tous les morts sont identifiés. — (*Havas*).

Menaces de grève générale

Ouvriers mineurs mis à l'amende pour avoir assisté à un Congrès.

Charleroi, 23 mai. — A la suite du Congrès des mineurs tenu récemment à Charleroi, les ouvriers des différents charbonnages du bassin de Charleroi, et particulièrement ceux de Gilly, avaient chômé le lundi 4 mai. L'administration desdits charbonnages avait infligé une amende à tous les chômeurs volontaires. Ceux-ci, qui avaient informé, selon le règlement des ateliers, quinze jours à l'avance, la direction, refusèrent de payer l'amende. L'entente n'ayant pu avoir lieu entre les directeurs et les ouvriers, l'affaire avait été portée devant le conseil des prud'hommes à Charleroi où les parties en cause plaidèrent lundi dernier.

Le conseil des prud'hommes, réuni en séance extraordinaire ce soir, après deux heures de délibération, a prononcé vers 7 heures et demie, son jugement.

Après de longs attendus, il déboute les ouvriers et les condamne aux frais.

Un conflit très aigu va donc surgir entre les ouvriers mineurs du pays et la direction des charbonnages. On prévoit donc la grève générale à brève échéance. — (*Havas*).

La Condamnation de Harden est cassée

Par le tribunal de Leipzig. — Pour un vice de forme.

Leipzig, 23 mai. — Le motif de cassation reconnu par le tribunal d'Empire est l'omission par le Landsgericht de faire prêter serment au témoin Geritz, lors de sa seconde audition. Comme il est possible que le jugement s'appuie sur la déposition de ce témoin, cette erreur suffit à faire casser le jugement.

Entre autres attendus intéressants, le tribunal d'Empire déclare que la procédure de Landsgericht était légale ; le principe du *non bis in idem* n'a pas été violé.

Le fait de la diffamation est, en outre, considéré par le tribunal d'Empire comme absolument constaté.

Au Parlement Danois

Une motion socialiste

Copenhague, 23 mai. — L'ordre du jour du Folkething comprenait aujourd'hui une motion des socialistes tendant à élire une commission parlementaire chargée de faire une enquête concernant les actes administratifs de M. Alberti, ministre de la justice.

Sur la proposition du chef du parti gouvernemental, l'assemblée a rejeté par 58 voix contre 25 la motion du groupe socialiste.

Les Élections de Cette

Le dépouillement n'ayant pu s'effectuer, une nouvelle élection va avoir lieu

Montpellier, 23 mai. — Le dimanche 10 mai, pendant le dépouillement du scrutin de ballottage à la mairie de Cette, du tumulte se produisit et l'urne fut enlevée avec toutes les pièces officielles des élections.

Les résultats ne purent donc pas être proclamés.

Une enquête a été ouverte et l'on a retrouvé certaines pièces.

Le conseil de préfecture de l'Hérault a décidé qu'il n'y a pas lieu à proclamation de résultats.

En conséquence, une nouvelle élection aura lieu dont la date sera fixée par le préfet.

L'Élection de Levallois

La candidature Aufan acclamée

1.200 électeurs assistaient hier soir rue Fromont, à la réunion publique donnée par le citoyen Aufan, candidat au Conseil général.

Les citoyens Aufan, Willm et Renaudel, qui prirent successivement la parole, furent très applaudis.

Des radicaux et même des républicains modérés vinrent ensuite spontanément à la tribune dire le dégoût que leur inspirait la candidature du nationaliste Trézel et promettre leur appui au citoyen Aufan.

En somme, cette réunion a été un gros succès pour notre camarade qui sera élu ce soir conseiller général de Levallois.

Les Grèves au Tréport

La police protège les jaunes

Le Tréport, 23 mai. — Les grévistes ont tenu aujourd'hui une nouvelle réunion qui, comme les précédentes, n'a donné aucun résultat.

Le bruit s'étant répandu que quelques grévistes avaient repris le travail, des groupes se sont formés devant la gare. Des cris hostiles ont été poussés contre ceux qui travaillaient et, devant l'attitude des grévistes, la police a dû occuper les abords de l'Agence maritime.

Quelques industriels des environs ont envoyé des ouvriers pour faire charger sur wagons des marchandises restées en souffrance depuis la cessation du travail. La gendarmerie reste aux abords de la gare, prête à intervenir en cas de besoin. — (*Havas*).

Soldats assassins

Deux condamnations à mort

Clermont-Ferrand, 23 mai. — C'est en présence d'une foule nombreuse que se sont déroulés les débats de l'affaire du double assassinat de Souvigny devant le conseil de guerre du 13e corps.

Après les plaidoiries de Me Valleix, avocat, et du lieutenant du parquet, qui supplient d'accorder les circonstances atténuantes, Charles et Walter, cavaliers au 10e chasseurs, sont condamnés tous deux à la peine de mort.

LES VIANDES AVARIÉES

En flagrant délit

Le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre avait chargé le général Lauret, chef d'état-major du gouvernement de Paris, et M. Martel, chef du service sanitaire de la Seine, de procéder à un certain nombre d'inspections inopinées, afin de vérifier l'application des récentes instructions ministérielles sur la fourniture de la viande.

Suivant cette mission, le général Lauret et M. Martel ont, ces jours-ci, procédé à diverses visites dans les forts et casernements du gouvernement de Paris, à la suite desquelles ils ont fait rejeter plusieurs livraisons.

Hier matin, à quatre heures, accompagnés du vétérinaire militaire Bertelot, ils se sont rendus au fort d'Ecouen, à la caserne Saint-Denis, et au fort d'Aubervilliers.

Un peu avant huit heures, ils arrivaient au fort de l'Est, au moment où un sieur Macq, boucher à Saint-Denis, effectuait une livraison pour le mess des sous-officiers, et ils ordonnèrent que cette viande leur fut présentée. Cette livraison, d'un peu plus de trois kilogrammes, en morceaux coupés pour faire du ragoût, se composait moitié d'épaule de mouton de bonne qualité, mélangée à parties à peu près égales de morceaux de gigot corrompus et nauséabonds. Le boucher reconnut le fait, du reste indéniable, mais allégua qu'il avait été trompé par ses ouvriers.

Plainte a été portée aujourd'hui même par les sous-officiers intéressés, qui se sont constitués partie civile.

JOURNAUX DE CE MATIN

La crise de l'apprentissage

Le **Mouvement Socialiste** (A. Lauche) :

La vérité, c'est que, contrairement aux principes des écoles professionnelles, *il faut que l'apprentissage ait lieu à l'usine*. L'apprenti, placé là non pour produire des bénéfices, mais bien pour *apprendre*, devrait être sous la surveillance des conseils des prud'hommes, et l'enseignement théorique organisé en dehors de l'usine, *dans des écoles professionnelles placées sous la direction des Syndicats et des Bourses du Travail*. Cet enseignement aurait lieu dans la journée, les apprentis travaillant, par exemple, six heures à l'usine, et faisant deux heures d'enseignement théorique.

Le vice des cours professionnels actuels, c'est qu'ils ne peuvent avoir lieu qu'après une longue journée de travail ; par conséquent, le temps exigé est pris sur le repos. Les jeunes gens qui les fréquentent, fatigués et épuisés par le dur travail de la journée, n'en peuvent pas tirer tout le profit espéré. La fatigue empêche l'étude. Maintes fois, aux cours de l'*Union corporative des ouvriers mécaniciens*, nous avons vu des apprentis s'endormir de fatigue, et le surveillant, ainsi que les professeurs, hésitaient à interrompre leur sommeil. C'est donc sur le temps de travail journalier qu'il faut prendre celui qui est nécessaire à l'étude.

La peur du collectivisme

De l'**Action** (M. Boussenot) :

Oui, c'est la peur, la peur bête, la peur lâche du collectivisme et de ses adeptes qui a rejeté ainsi vers la droite maints des éléments sur lesquels, jadis, Waldeck-Rousseau et Combes s'étaient appuyés pour poursuivre l'accomplissement de leur grande œuvre de laïcité.

Les collectivistes ?... Mais que sont donc leurs troupes à côté des autres ? et ne sommes-nous pas, nous radicaux et radicaux-socialistes, suffisamment nombreux et forts pour ne jamais avoir à redouter d'être quelque jour entraîné à leur remorque ?

Les deux majorités du ministère

Le Rappel (Editorial) :

Hier, le bloc de droite, « *qui l'aime contre les socialistes* », a marché à fond derrière M. Aimond contre M. le ministre des Finances, soutenu par le bloc de gauche.

Lundi, si la question de confiance est posée — et elle devrait l'être — c'est ce bloc de gauche (socialistes compris) qui sauvera le cabinet.

Et mardi, l'alarme passée, le gouvernement rassurera les intérêts et sauvera une fois de plus l'ordre et la société, en stigmatisant l'esprit démagogique et les passions révolutionnaires de ses terribles adversaires, qui viendront précisément de le sauver des griffes de ses amis.

C'est ce que les *dilettante* appelle la politique des deux majorités.

Elle ressemble étonnamment au système des deux selles ; et chacun sait à quoi il aboutit.

L'œuvre de M. Clemenceau

Le Soleil (Liber) :

Voyez-le à l'œuvre et dites si, le voyant fonctionner, Combes n'a rien à regretter et Jaurès à désirer.

Impôt sur le revenu, impôt sur la rente, rachat des chemins de fer, ce qui forme le programme des unifiés, M. Clemenceau se charge au Parlement de le revendiquer et de le défendre.

Combes peut s'effacer et Jaurès se tenir, Clemenceau agit et parle pour eux.

Ses ministres Caillaux et Briand lui servent d'organes, et, s'ils fléchissent, leur chef Clemenceau viendra signifier aux députés et sénateurs qu'ils aient à ratifier par leurs votes le programme des Combes et des Jaurès.

Les unifiés et sectaires hurlent par haine de l'homme ; au fond, sa besogne leur plaît et ils se garderont bien de renverser un président du Conseil qui leur dit des choses désagréables, mais agit si bien à leur profit et travaille d'une main si sûre pour le succès de leur œuvre.

Voir à la 4e page l'annonce des GRANDS MAGASINS DU
LOUVRE
PARIS
Demain Lundi
GRANDE MISE EN VENTE DES
TOILETTES
DE CAMPAGNE

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France